

• (7.10 p.m.)

Bien des députés nous ont demandé les uns après les autres: Pourquoi ne donnez-vous pas à tous les pensionnés \$25 ou \$30 de plus par mois, quitte à recouvrer l'argent de ceux qui paient des impôts sur le revenu. Telle était l'attitude préconisée par le député de Winnipeg-Nord-Centre dans une déclaration de principe assez étonnante, dont je ne traiterai pas ce soir. Elle a également été préconisée par le député de Victoria-Carleton (M. Fleming) et par d'autres députés qui semblent croire que la meilleure façon de procéder c'est de donner à tout le monde et de recouvrer l'argent de ceux qui paient des impôts. Bien entendu, monsieur l'Orateur, cette proposition méritait d'être examinée, et elle l'a été. Il serait certes plus simple de verser un montant uniforme et plus élevé à tous pour en recouvrer une grande partie grâce à l'impôt sur le revenu. C'est une proposition formulée par un grand nombre de députés, à laquelle nous avons réfléchi.

Je tiens à signaler tout d'abord que les montants recouverts aux termes du programme actuel de sécurité de la vieillesse ne sont pas si élevés que bien des personnes l'imaginent. Par exemple, on estime qu'en vertu de ce programme actuel—\$75 par mois—les dépenses s'élèveront à 1,110 millions de dollars en 1967. Le député de Winnipeg-Nord-Centre aimerait-il évaluer les montants recouverts en impôts? Voudrait-il sérieusement laisser entendre que c'est là un succédané au régime que je présente. D'après nous, les montants recouverts ne seront que de 33 millions de dollars, et je le répète, les dépenses seront de 1,111 millions de dollars.

Si, par exemple, le taux uniforme de pension était augmenté, comme le préconise le député de Winnipeg-Nord-Centre, jusqu'à \$105, payables à tous les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, le coût global atteindrait, en 1967, 1,552 millions de dollars. Quel montant net pourrait-on recouvrer grâce à l'impôt sur le revenu? Seulement 48 millions de dollars. Autrement dit, les dépenses seraient augmentées de 442 millions, tandis que les recouvrements d'impôt sur le revenu ne seraient augmentés que de \$15 millions de dollars.

Nous savons que l'incidence de l'impôt sur le revenu est progressive, mais elle ne pourvoit pas de recouvrements suffisants pour influencer sur les décisions relatives à une hausse uniforme des prestations. Autrement dit, on pourrait faire certains recouvrements, mais par rapport aux débours, ils ne représentent pas un succédané attrayant pour le gouvernement, ni, j'en suis sûr, pour la Chambre des communes.

[L'hon. M. MacEachen.]

**M. McCleave:** Puis-je poser une question à l'honorable représentant? Dans ce calcul, a-t-il tenu compte de l'influence de cet influx d'argent sur les revenus des autres catégories, c'est-à-dire, sur les revenus des marchands, des commençants, en général?

**L'hon. M. MacEachen:** Bien sûr monsieur l'Orateur, mais j'examine ce point en particulier qui a été capital au cours du débat. Je dis que le programme que je recommande influera davantage sur les revenus que la mesure de remplacement.

**M. Walker:** Le ministre accepte-t-il qu'on lui pose une question? Me dirait-il le nombre des députés et des sénateurs qui bénéficieraient d'une augmentation de taux uniforme?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà consigné deux fois au compte rendu et je crains d'offenser certains de mes honorables vis-à-vis en recommençant.

**M. Knowles:** Le ministre permet-il qu'on lui pose une autre question à propos des chiffres qu'il a cités. Comprennent-ils les recouvrements de la taxe de vente et de l'impôt sur les sociétés, ou simplement de l'impôt sur le revenu?

**L'hon. M. MacEachen:** Je traite en ce moment de la proposition formulée si souvent à la Chambre à propos des recouvrements d'impôts sur le revenu. J'ai demandé qu'on prépare une estimation de l'écart net des dépenses entre la proposition de revenu garanti que renferme le bill et celle qui consiste à verser un montant mensuel de \$100 à tous les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse. On me dit que la différence nette, en tenant compte des recouvrements d'impôts, serait de l'ordre de 97 millions en 1967 et de 176 millions en 1970.

Autrement dit, monsieur l'Orateur,—il s'agit d'un point très important—même lorsqu'on tient compte des recouvrements d'impôts sur le revenu en vertu des deux propositions, le programme de revenu garanti permet de verser une prestation maximum plus élevée, mais il coûtera environ 97 millions de dollars de moins en 1967 et 176 millions de moins en 1970 que l'autre.

**M. Kindt:** Le ministre tient-il compte aussi des frais supplémentaires d'administration?

**L'hon. M. MacEachen:** J'en viendrai là dans un moment. A mon avis, les députés voudront au moins examiner si les remboursements d'impôts proposés comme solution de rechange sont assez importants pour faire de cette solution une mesure réaliste.